

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : A.E.T.Z

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numéroter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Prefecture de
Liberté,
Égalité,
Fraternité

Lieu, date

Service des titres Securisés

Affaire suivie par :

NOTE à l'attention de Monsieur le Préfet

Objet : plan d'urgence relatif à la fluidification de la
délivrance des titres sécurisés

References : - Communiqué de presse du ministère de l'Intérieur du 4 mai 2022
- Instruction du 28 avril 2022 aux préfets relative au plan
d'urgence et de mobilisation pour l'accueil des usagers,
ministère de l'Intérieur
- Fiche concernant la hausse de la dotation "titres sécurisés",
Direction générale des collectivités locales (DGCL) 16 mai 2022
- Extrait du guide des bonnes pratiques à destination des maires,
ministère de l'Intérieur, mis à jour en 2022
- Article du Paragraphe - Novembre 2022

Annexes : n°1 → tableau des aides financières de l'Etat aux maires qui accepteront de s'équiper de nouveaux dispositifs de recueil de demandes de titres
n°2 → planning des étapes d'organisation de la réunion pour avis

La crise sanitaire a fortement impacté le taux de renouvellement, constaté à la baisse, des titres sécurisés.

Aujourd'hui, les administrations doivent recadrer cette situation. C'est ainsi que le Gouvernement s'est investi et a prévu un plan d'urgence. Ce dispositif comprend l'ensemble des moyens numériques, organisationnels et stratégiques pour alléger le fisc des demandes qui pèsent sur les collectivités. En vue, d'un retour à la normale, voir d'une synergie d'actions favorables à l'automatisation des demandes en vertu du principe numérique de modernité.

L'Etat s'engage donc pour améliorer les délais de prises de rendez-vous et des meilleures/d'instruction des demandes de titres d'identité sécurisé (I). D'autre part, les maires ont également des axes d'interactions afin de mettre en œuvre à leur niveau la fluidification de la délivrance des titres sécurisés (II).

I - les engagements de l'Etat pour fluidifier l'accueil et la délivrance des titres d'identité sécurisé

a) dispositif de recueil des demandes de titres sécurisés (DS)

- installation des nouveaux dispositifs de recueil des DS dans un délai d'un mois
- dotation annuelle aux dispositifs déjà présents en maine, majorée pour chaque station enregistrant plus de 1875 DS l'année précédente.

Donc une enveloppe exceptionnelle pour 2022 repartie en trois parts en fonction de l'utilisation constatée en 2022. Soit 10 millions d'euros en plus débloqués par le gouvernement.

- installation d'un dispositif de recueil (DR) mobile, sur demande des maires, en sus des équipements déjà présents.

b) un accompagnement adapté

- Accompagnement des collectivités dans l'optimisation de leur services de titres sécurisés,
- Reflexion et soutien au déploiement de nouvelles plateformes départementales de prise de rendez-vous (pour éviter les débordements)
- Permanence du suivi par l'ANTS des maires avec difficultés d'utilisation des DR. Notamment le déploiement sur le terrain d'agents mobiles dits "patrouilleurs".

c) renforcement des ~~équipes~~ préfectorales ~~et~~, modification exceptionnelle des ~~priorités~~ et de validités envisuées des ~~titres~~ demandés de titres sécurisés (TTS)

préfectoraux

- Recrutement en plus de 160 agents depuis 2022, soit 30% d'effectif en plus, pour renforcer les services des titres sécurisés,
- Validité des cartes nationales d'identité (CNI) et passeport ~~mais~~ permis depuis moins de cinq ans, pour les deux ans de mai et juin, ainsi que les inscriptions au permis de conduire dans les auto-écoles. (l'information est relayée aux administrations compétentes (recherche, carte grise, ...))
- Priorisation des demandes justifiées par l'obligation de présenter 1 document de validité en cours de validité, les départs à l'étranger imprévus d'urgence (Santé, professionnel, ...) ou les usages ayant perdu ou dont on a volé les titres d'identité.

Si la ~~maison~~ Préfecture met en œuvre les moyens pour améliorer la situation de délivrance de BTSE, s'engage à renoncer les communes dans délai d'une semaine pour optimiser l'utilisation du parc départemental des DR (plan d'urgence), et ce notamment ~~mais~~ en faveur des villes présentant des rendez-vous supérieurs à 30 jours et dont les DR enregistrent moins de 2250 demandes par an ; les maires ont un rôle central dans l'application du plan d'urgence et donc la fluidification de la délivrance des titres sécurisés

II) Axes des mesures que les maires devront mettre en oeuvre pour fluidifier la situation liée au DTS.

a) axe ~~numéro~~ organisationnel

- Extension des plages horaires d'ouverture au public,
- Mobiliser les agents ~~numéro~~ sur une durée hebdomadaire de 30h/mois, raccommodissement de la durée de chaque rendez-vous, à fin qu'elle n'excède pas 15 minutes dans la mesure du possible,
- Garantir le principe de déterritorialisation et recevoir les usagers quelque soit leur lieu de domiciliation.

b) axe support ~~numéro~~ (en pratiques)

- Utiliser la grille d'analyse faîtièreuse au se maires le ~~20~~ 20 avril 2022, contribuant à dresser un état des lieux sur l'organisation des services municipaux et établir un diagnostic objectif,
- Consulter le "guide des bonnes pratiques à destination des maires" du ministère de l'Intérieur, mis à jour en 2022,
- Interroger en cas de besoin le bureau de la protection de l'identité pour toute aide quant à l'évaluation de l'éligibilité des demandes de passeports d'urgence

c) axe technique / numérique : dispositif de recueil des DTS

Principalement pour les collectivités locales sous dispositif de recueil (DR) de demandes de titres scellés (DTS) ;

- promouvoir les pré-demandes en ligne par l'intermédiaire de l'"Agence Nationale des titres scellés"
- ~~numéro~~ Demander un(des) DR mobiles en faveur des populations les moins mobiles ou en cas de surcroît d'activités des services de mairies.

Pour 2023, l'Etat poursuit ses efforts d'insitissement. Vingt millions seront mobilisés pour aider les communes à faire face, notamment en continuant à développer ~~la~~ DR. Le tableau synthétique joint présente les aides financières de l'Etat en faveur des maires suivant de nouveaux DR de DTS (annexe 1). Un rétroplanning pour l'organisation de la prochaine réunion est également jointe pour avis (annexe 2).

Concours d'accès aux Instituts Régionaux d'Administration

Nom de l'IRA : METZ.....

Nature du concours (interne, externe, 3e voie) : Interne

Epreuve : Cas pratique.....

CONSIGNES

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Annexe 1

TABLEAU DES AIDES FINANCIERES DE L'ETAT A
DESTINATION DES MAIRIES S'EQUIPANT DE
NOUVEAUX DISPOSITIFS DE RECUEIL (DR) DE
DEMANDES DE TITRES SECURISES (TTS)

		Nominal en euros de la dotation	Détail pour l'allocation de la dotation
Dotation actuelle	pour l'effacement	8580€	par an et par station DR
	pour majoration	3 550€	par an et par station DR enregistrant 1875 TTS sur l'année N-1
Enveloppe téléphonique 2022	1ère part	4 000 € *	à l'installation de tous les nouveaux DR entre le 1er avril et 31 juillet 2022 (provisoire au dépôt)
	2ème part	€	par les DR déjà installés au 31 mars 2022 : <ul style="list-style-type: none"> - DR dont taux d'utilisation moyen du 1er avril au 31 juillet a augmenté de 10% par rapport à N-1 - DR avec taux d'utilisation > 90% sur la période du 1er avril au 31 juillet 2022
	3ème part	2 500 €	par DR dont l'utilisation a progressé de plus de 40% ou dont l'utilisation dépasse le seuil de 90%

* En sus de ce montant l'ANTS continuera à verser en complément la prime d'installation de 4 000 euros accompagnant le déploiement d'un nouveau DR à titre perenne. S'agissant d'installations provisoires, une aide forfaitaire de 6 000€ accompagnera l'ouverture d'un site temporaire.
(source : Fiche Harmonie de la dotation titres sécurisés, Direction Générale des Budgets locaux, 16/05/2022) 5.18...

Annexe 2

RETOPLANNING DES GRANDES ETAPES D'ORGANISATION DE LA REUNION DE PRESENTATION DU PLAN D'URGENCE AUX MAIRIES - (Pour avis Nommer le Préfet)

Etapes organisationnelles	Echéance
RECENSEMENT lié aux demandes de titres Securise's (CDS) - Nombre de CNI / Passeret délivré en 2022 - Nombre de DTS prioritaires en 2022 - Nombre de réclamation usagers / maires 2022	5 - 25
RECENSEMENT lié au dispositif de recueil (DR) des DTS - Nombre de communes équipées en DR - Mise à jour de la liste des villes équipées - Nombre de mairies en attente d'installation - Etat des remontées de réclamation territoriale	5 - 25
DISPONIBILITES DE L'AUTORITE - demandes d'analyse des disponibilités de Nommer le Préfet - définitive de l'ordre du jour exact	5 - 20
LOGISTIQUE - réservation de la salle - réservation des moyens techniques de communication (retroprojecteur, estrade, micro...) - baffet réservation d'un buffet	5 - 19
	6...18...

Etapes organisationnelles (suite)	Echéance
CONVOCATION DES MAIRIES	J - 15
- lettre / tel de convocation précisant les dates, lieux et dispositions relatives à la réunion - réception des participants pour préparation de la liste d'emargement	
PROPOSITION ADMINISTRATIVE A L'AUTORITE	J - 10
- Note de discours selon l'ordre du jour - planning des interventions avec précision des œuvres mises	
RETOUR DES EVENTUELS REUNION DE L'AUTORITE ET mise à jour si nécessaire et transition (ex: modification de la note présentation, ...)	J - 5
ORGANISATION DE LA SALLE	J matin
- mise en place du buffet - vérification du fonctionnement des outils de communication (micros, rétroprojecteur, ...) - dépôt de la liste d'emargement - vérification et/ou adaptation des dispositions d'emplacement (chaises, ...)	S réunion après-midi J - la veille S réunion le matin du jour J
REUNION	J
COMpte RENDU ADMINISTRATIF A L'AUTORITE	J + 2
- Compte rendu des échanges transfert de compétences - mise à jour de la liste d'emargement	
TRANSITION A L'AUTORITE DU COMpte - RENDU ET EXECUTION / ENVOI DES RENONCEES RELEVANT DES PREROGATIVES PREFECTORALES	J + 3

7...18...

